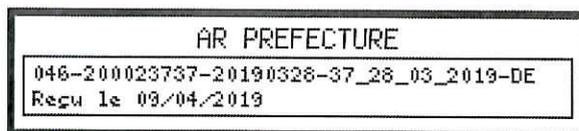


Délibération n° 37
Affiché au
GRAND CAHORS le :
16 AVR. 2019



Séance du 28 mars 2019 à 19 heures

Le vingt-huit mars deux mille dix-neuf, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la commune du Montat, sous la Présidence de Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE, Président.

Etaient présents les membres titulaires suivants : (45)

M. LABRO Didier (Arcambal), Mme FOURNIER Martine (Bellefont – La Rauze), M. PARNAUDEAU Willy (Boissières), M. RAFFY Gilles (Bouziès), M. SEGOND Dominique (Cabrerets), M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc (Cahors), Mme LAGARDE Geneviève (Cahors), M. MUNTE Serge (Cahors), M. SIMON Michel (Cahors), M. BOUILLAGUET Vincent (Cahors), Mme FAUBERT Françoise (Cahors) Mme LENEVEU Hélène (Cahors), M. SAN JUAN Alain (Cahors), Mme BOYER Noëlle (Cahors), M. TESTA Francesco (Cahors), M. COLIN Henri (Cahors), Mme LOOCK Martine (Cahors), M. COUPY Daniel (Cahors), Mme BONNET Catherine (Cahors), M. MAFFRE Jean-Luc (Cahors), Mme MARTY Lucienne (Cahors), M. TULET André (Cahors), M. TILLIE Christophe (Cahors), M. TILLOU José (Caillac), M. DUJOL Jean-Paul (Calamane), M. PEYRUS Guy (Cieurac), Mme VALETTE Roselyne (Fontanes), M. GUILLEMOT Jean-Luc (Francoulès), M. MOLINIE Romuald (Gigouzac), M. JARRY Daniel (Labastide-Marnhac), M. MOUGEOT Jean-Paul (Le Montat), M. REIX Jean-Albert (Lherm), Mme CALAS Béatrice (Maxou), M. PRADDAUDE Jean-Paul (Mechmont), M. DIZENGREMEL Ludovic (Mercurès), M. GALTHIE Jean-Noël (Montgesty), Mme DESSERTAINE Brigitte (Nuzéjous), M. MARRE Denis (Pradines), Mme ROUAT Géraldine (Pradines), M. STEVENARD Daniel (Pradines), Mme HILT Martine (Pradines), M. LIAUZUN Christian (Pradines), M. MIQUEL Gérard (St Cirq Lapopie), M. PECHBERTY Jean-Jacques (Tour de Faure), M. LAVAUUR Pascal (Trespoux-Rassiels),

Etaient présents les membres suppléants en lieu et place des titulaires : (3)

M. TREIL Jean (Douelle), M. REDOULES Matthieu (Espère), M. CORMANE Jean-Pierre (Lamagdelaine),

Etaient excusés ou absents les membres titulaires suivants : (23)

Mme LASFARGUES Geneviève (Cahors - procuration donnée à Mme FAUBERT), Mme BOUIX Catherine (Cahors - procuration donnée à M. MUNTE), M. SINDOU Géraud (Cahors), Mme HAUDRY Sabine (Cahors - procuration donnée à M. COLIN), Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise (Cahors), M. Bernard DELPECH (Cahors), Mme RIVIERE Brigitte (Cahors - procuration donnée à M. MAFFRE), M. DEBUISSON Guy (Cahors), Mme CHANUT STOEFFLER Sylvie (Cahors), Mme BESSOU Evelyne (Cahors - procuration donnée à Mme BONNET), M. CASTANG Stéphane (Cahors), M. TAILLARDAS Claude (Catus), M. JOUCLAS Guy (Crayssac), Mme LANES Bénédicte (Douelle), M. PETIT Jean (Espère), M. CANCEIL Philippe (Labastide du Vert), Mme ARNAUDET Véronique (Lamagdelaine), Mme SIMON-PICQUET Agnès (Les Junies - procuration donnée à M. TILLOU), M. CHATAIN Thierry (Pontcirq), M. FIGEAC Philippe (St Denis Catus), M. GILES Jérôme (St Géry – Vers), M. FERNANDEZ Pierre (St Médard), M. GILBERT Joël (St Pierre Lafeuille).

Procurations : 6

Secrétaire de séance : Romuald MOLINIE

AR PREFECTURE

046-200023737-20190328-37_28_03_2019-DE
Reçu le 09/04/2019

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Développement Touristique

Objet : Participation du Grand Cahors à la candidature HAPPI MONTANA portée par MACEO au Programme d'Investissements d'Avenir « Territoires d'innovation ».

A été adopté à l'unanimité

16 AVR. 2019

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS****Séance du 28 mars 2019**
Rapporteur : Michel SIMON

Développement Touristique

Objet : Participation du Grand Cahors à la candidature HAPPI MONTANA portée par MACEO au Programme d'Investissements d'Avenir « Territoires d'innovation ».

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors et notamment ses compétences obligatoires développement économique – promotion du tourisme ;
Vu le Projet de territoire 2015-2020 au travers de l'axe 1, objectif 3 « Améliorer l'identité touristique à travers la visibilité de l'offre et l'élargissement de la saisonnalité », action 8 « Assurer le maillage des offices de tourisme et poursuivre l'organisation de l'offre touristique » passant par deux thématiques dont l'œnotourisme ;
Vu le Schéma de développement économique et touristique (SDET) du Grand Cahors approuvé par délibération n° 41 du Conseil communautaire en date du 28/03/18 et notamment son action C5 « Elaborer un plan d'actions innovants pour le développement et la valorisation de l'œnotourisme » ;
Vu le Contrat régional Grand Site Occitanie approuvé par délibération n°21 du Conseil communautaire en date du 05/07/18 et notamment son axe « Favoriser la redistribution des flux touristiques dans l'espace en consolidant l'offre d'accueil de la zone d'influence », et son action « Mise en place d'une stratégie de développement œnotouristique ».

Madame, Monsieur,

Géré par la Banque des Territoires au titre du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) et lancé en novembre 2018 par l'Etat, l'appel à projets « Territoires d'innovation de grande ambition » vise à identifier, sélectionner et accompagner des projets qui incarnent une stratégie ambitieuse de transformation des territoires, associant les acteurs publics et privés, les populations et usagers, et les forces académiques et de recherche. L'appel à projets est doté au niveau national d'un maximum de 450 millions d'euros pour un maximum de 20 candidatures lauréates. Ce montant financier se répartira en 150 millions d'euros de subventions et un maximum de 300 millions d'euros de prises de participation. Les réponses des candidats sont attendues pour le mois d'avril 2019.

Portée et animée à l'échelle du Massif Central par son chef de file Macéo (une association qui accompagne le développement durable et innovant du Massif central), la candidature interrégionale HAPPI MONTANA se présente comme un « Hub » pour l'Accompagnement de Projets Partenariaux Innovants en territoires de montagne. L'ambition de ce projet est de doter la France d'un accélérateur d'innovation et de développement d'envergure nationale

16 AVR. 2019

AR PREFECTURE

046-200023737-20190328-37_28_03_2019-DE
Regu le 09/04/2019

pour les massifs de montagne, s'appuyant sur un réseau de nombreux territoires d'expérimentation représentatifs des massifs de basse et moyenne montagne, ainsi que sur le déploiement d'un partenariat scientifique et économique fort au service de la transformation du Massif Central.

Sous le pilotage de Macéo, cette candidature regroupe environ 80 partenaires publics et privés du Massif Central dont le Grand Cahors, au titre de ses 3 compétences susvisées : collectivités territoriales et groupements de collectivités de toute taille, parcs naturels régionaux, grandes entreprises, petites et moyennes entreprises, start-ups, établissements d'enseignement et de recherche, diverses structures expertes. Elle met en avant, pour accompagner et accélérer la transition réussie des territoires, la mise en place d'un modèle innovant et particulièrement ambitieux de développement en réseaux, au plus proche du terrain, s'appuyant sur les mises en synergie des acteurs des métropoles, villes intermédiaires et territoires ruraux, ainsi que la mobilisation citoyenne.

HAPPI MONTANA a fait partie des 24 lauréats sur 120 candidatures de la première phase du PIA (phase AMI - Appel à Manifestation d'Intérêt). Dans ce cadre, le Grand Cahors avait bénéficié d'un soutien financier ayant permis la définition d'objectifs et de moyens à mettre en œuvre pour deux opérations structurantes pour son territoire que sont le développement de l'œnotourisme (opération 2233), et la structuration et le développement de la filière portant sur la réhabilitation du bâti ancien et son efficacité énergétique ENERPAT (opération 2422).

Parmi les projets intégrés dans cette candidature, l'opération n°2233 concerne le territoire du Grand Cahors ainsi que celui de la Vallée du Lot et du Vignoble dans le cadre de la « mise en œuvre d'une stratégie de développement territorialisée de la filière œnotouristique autour de l'AOC Cahors ». Ce projet volontariste et innovant en faveur de la filière œnotouristique s'inscrit dans une double ambition consistant à consolider le positionnement touristique de la destination d'une part et développer les performances économiques de la filière vitivinicole d'autre part. Les résultats attendus sont les suivants :

- Une optimisation des retombées économiques locales du tourisme, à travers une augmentation du panier moyen des clientèles accueillies mais aussi une meilleure distribution des flux touristiques dans le temps et dans l'espace ;
- Un renforcement de l'ancrage territorial du vignoble, dans le cadre d'une démarche vertueuse s'appuyant sur un langage commun entre le produit viticole et la destination touristique permettant de conquérir toutes les cibles et d'augmenter les parts de marché de cette filière ;
- Un développement des parts de marchés de l'AOC Cahors à travers la conquête de nouveaux consommateurs prolongeant leur expérience œnotouristique ;

Pour atteindre ces objectifs, un plan d'actions ambitieux a été élaboré sur 5 ans pour planifier précisément les différentes étapes de la structuration et du développement de la destination œnotouristique. Ce plan d'actions s'organise en 3 axes :

Affiché au
GRAND CAHORS le :

16 AVR. 2019

AR PREFECTURE

046-200023737-20190328-37_28_03_2019-DE
Regu le 09/04/2019

- La structuration d'un œnotourisme expérientiel autour du positionnement paysage : en organisant la mise en récit de la destination d'une part mais en favorisant également la fluidité de l'expérience œnotouristique ;
- Le renforcement du rayonnement et de la mise en marché de la destination œnotouristique : à travers une stratégie marketing ciblée et multicanale mais aussi en optimisant l'ensemble des composantes en matière de création et de commercialisation de produits ;
- La création d'un écosystème œnotouristique apprenant, intra et inter connecté : en organisant le pilotage de la destination et en développant les synergies à travers l'animation de réseaux dans le cadre du label Vignobles & Découvertes.

Coordonné par la Communauté d'agglomération du Grand Cahors, ce projet partenarial réunit au sein d'un consortium : l'Office de Tourisme de Cahors / Saint-Cirq-Lapopie / Vallée du Lot, la Communauté de communes de la Vallée du Lot et du Vignoble, l'Office de Tourisme Lot-Vignoble et l'Union Interprofessionnelle des Vins de Cahors.

En tenant compte des subventions potentiellement mobilisables dans le cadre des fonds Leader auprès du GAL Grand Quercy, mais aussi de la Région Occitanie au titre du dispositif Grand Site, le plan de financement prévisionnel sur 5 ans proposé est le suivant :

	€ TTC sur 5 ans	soit en moyenne par an	%
Programme d'Investissements d'Avenir (PIA)	393 000€	78 600€	50%
Région Occitanie	204 000€	40 800€	26%
Leader	32 000€	6 400€	4%
Autofinancement par le groupement de commande	158 000€	31 600€	20%
<i>Dont participation CA du Grand Cahors</i>	<i>52 666€</i>	<i>10 533€</i>	<i>6,6%</i>
<i>Dont participation CC de la Vallée du Lot et du Vignoble</i>	<i>52 666€</i>	<i>10 533€</i>	<i>6,6%</i>
<i>Dont participation UIVC</i>	<i>52 666€</i>	<i>10 533€</i>	<i>6,6%</i>
TOTAL	787 000€	157 400€	100%

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- a- D'approuver la participation du Grand Cahors à la candidature HAPPI MONTANA au Programme d'Investissements d'Avenir « Territoires d'innovation » ;
- b- De confirmer Macéo comme porteur du projet du consortium HAPPI MONTANA regroupant 80 partenaires ;
- c- D'approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération n°2233 concernant la mise en œuvre d'une stratégie de développement territorialisée de la filière œnotouristique autour de l'AOC Cahors ;

Affiché au
GRAND CAHORS le :
16 AVR. 2019

AR PREFECTURE

046-200023737-20190328-37_28_03_2019-DE
Reçu le 09/04/2019

- d- D'autoriser M. le Président à signer la lettre d'engagement jointe à la présente délibération et, le cas échéant, tout autre acte afférent à cette candidature au Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) ;
- e- D'inscrire les dépenses afférentes aux budgets, à savoir, sur 5 ans, 10 533 € par an à compter de 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.


Président,
Jean-Marc VISSOUZE-FAURE